



# Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

## Procès-Verbal

Le 4 mai 2015

**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-André-Avellin**

À une **séance régulière** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 4<sup>e</sup> jour du mois de mai 2015, à 20h00, à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Michel Forget,  
Lorraine Labrosse,

Germain Charron,  
Lucie Lalonde,

Marc Ménard,  
Michel Thérien

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Claire Tremblay, Directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 avril 2015;
4. Propos de la Maire et des Conseillers;
5. Parole au public (21h00);
6. Adoption des dépenses;
7. **AFFAIRES NOUVELLES ET COMMENCÉES :**
  - 7.1. **Législation :**
    - 7.1.1. Renouvellement du permis pour détaillants en alimentation et les restaurants du Agriculture, Pêcheries et Alimentation
  - 7.2. **Administration :**
    - 7.2.1. Achat et mise en place d'un système de diffusion de messages
    - 7.2.2. Dossier rénovations de la mairie Phase II-inspection du bâtiment
    - 7.2.3. Renouvellement de l'assurance-collective :
      - 7.2.3.1. Renouvellement du contrat de d'assurance-collective
      - 7.2.3.2. Changement d'assurance-invalidité de courte durée pour un Programme de Prestations Supplémentaires au Chômage (PPSC)

_____
Maire
_____
Sec. Très.

- 7.2.3.3. *Changement du type d'assurance-santé pour un régime de type Services Administratifs Seulement (SAS)*
- 7.2.4. *Entériner embauche des employés saisonniers dans le cadre du programme de la subvention salariale du CLE 2015*
- 7.2.5. *Demande d'appui relative à la réduction de taxe sur les carburants*
- 7.2.6. *Formation de Consolidation d'équipe*
- 7.2.7. *Panneaux aux entrées de la municipalité*
- 7.3. **Sécurité publique :**
  - 7.3.1. **Sécurité civile :**
    - 7.3.1.1. *Embauche de patrouilleurs à vélo*
  - 7.3.2. **Sécurité incendie :**
    - 7.3.2.1. *Ouverture d'un compte dans un restaurant à service rapide pour les pompiers lors des sorties d'urgence*
- 7.4. **Voirie municipale :**
  - 7.4.1. *Analyse des soumissions et adjudication du contrat d'achat d'abat-poussière liquide*
  - 7.4.2. *Analyse des soumissions et adjudication du contrat d'achat d'abat-poussière en flocons*
  - 7.4.3. *Analyse des soumissions et adjudication du contrat de fourniture de matériaux granulaires et location de machinerie*
  - 7.4.4. *Analyse des soumissions et adjudication du contrat de Traçage de lignes*
  - 7.4.5. *Appel d'offres pour le désamiantage du T4S*
  - 7.4.6. *Appel d'offres pour la Station de pompage René-Boyer*
  - 7.4.7. *Demande d'un pluvial sur la rue Turpin*
  - 7.4.8. *Dossier - Asphaltage de rue milieu urbain*
  - 7.4.9. *Autorisation pour travaux dans le dossier de chemins de carrières/sablères*
  - 7.4.10. *Dossier traverses de piétons / Pedzone*
- 7.5. **Hygiène du milieu :**
  - 7.5.1. **Eau et égouts**
  - 7.5.2. **Matières résiduelles**
  - 7.5.3. **Protection de l'environnement**
    - 7.5.3.1. *Entériner les coûts de publicité sur la distribution des arbres cultivés*
    - 7.5.3.2. *Offre de l'OBV – suivi installation septique et bandes riveraines*
- 7.6. **Aménagement, urbanisme et zonage :**
  - 7.6.1. *Demande de modification de zonage – Construction Triox, boul. Whissell, triplex*
  - 7.6.2. *Demande de PIIA – Agrizone, 7 rue Principale (clôture)*
  - 7.6.3. *Demande de PIIA – 186 rue Principale*
  - 7.6.4. *Demande de PIIA – 20 rue St-André*
  - 7.6.5. *Demande de PIIA – rue Migneault (multi-logements)*
  - 7.6.6. *Demande de PIIA – 71 rue Principale*
  - 7.6.7. *Suivi-Adhésion à l'Organisme des bassins versants*
- 7.7. **Développement :**
  - 7.7.1. *Suivi – Dossier vente de terrain-PTIE 372, Paroisse Saint-André-Avellin*
- 7.8. **Loisirs :**
  - 7.8.1. *Renouvellement du bail du Club de karaté*
  - 7.8.2. *Entériner embauche : chef de camp, moniteurs de camp de jour et sauveteurs*
  - 7.8.3. *Suivi – projet kayak*
  - 7.8.4. *Location d'échafauds – Salle La Parenté*
  - 7.8.5. *Gala Loisirs Sports Outaouais*
  - 7.8.6. *Vente de tables et chaises*
  - 7.8.7. *Demande d'appui au Club Vallée d'Or*
  - 7.8.8. *Autorisation pour présenter une demande de financement à la FADOQ*

7.9. **Culture :**

7.9.1. *Demande du comité Le Moulin – Espace culturel*

8. **Correspondance à la Secrétaire-trésorière**

9. **Rapport des comités**

10. **Varia**

11. **Calendrier mensuel**

Date	Heure	Rencontre
		Recueil
		Assurance-collective

12. **Levée de l'assemblée.**

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**1505-179**

*Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget*

**ET RÉSOLU QUE**  *l'assemblée est déclarée ouverte.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1505-180**

*Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde*

**ET RÉSOLU QUE**  *l'ordre du jour est adopté tel que présenté avec les ajouts suivants :*

7.1.2 *Contribution – Coopérative de Santé du Nord*

7.2.8 *Appui au Festival Twist*

7.2.9 *Prêt de terrains pour l'Association des pompiers volontaires*

7.6.8 *Avis de motion – Modification du règlement pour prolongement de services*

7.8.9 *Tarifs d'inscription au camp de jour pour non-résidents*

7.8.10 *Achat système d'arrosage – Parc Gendron et Proulx*

7.8.11 *Budget – Entretien des équipements pour Parcours Louis-Joseph-Papineau*

7.9.2 *Autorisation – Festival Techno*

10.1 *Entériner les achats de fleurs*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 AVRIL 2015**

**1505-181**

*Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget*

**ET RÉSOLU QUE**  *le procès-verbal de la réunion du 13 avril est adopté.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

4. **PROPOS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Madame la maire Thérèse Whissell informe les élus des rencontres auxquelles elle a ou doit participer et donne également un suivi de différents dossiers.

5. **PAROLE AU PUBLIC**

Compte tenu de l'heure, cet item est reporté ultérieurement.

6. **ADOPTION DES DÉPENSES**

Les comptes payables sont soumis pour étude et considération.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées et payables selon les listes suggérées des paiements automatiques pour un total de **31 053,18 \$** pour la Municipalité ainsi que la liste des dépenses autorisées par le règlement 115-07 (règlement décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires) pour un montant de **225 205,80 \$** dont les listes sont jointes en annexe.

---

Claire Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**ADOPTION DES DÉPENSES**

**1505-182**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

**ET RÉSOLU QUE** les comptes qui précèdent sont approuvés, et que la Maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière sont autorisées à les payer et d'en charger les montants au compte de la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

7. **AFFAIRES NOUVELLES ET COMMENCÉES**

7.1. **LÉGISLATION :**

7.1.1. **RENOUVELLEMENT DU PERMIS POUR DÉTAILLANTS EN ALIMENTATION ET LES RESTAURANTS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION**

**1505-183**

**ATTENDU** l'importance de renouveler le permis pour les détaillants en alimentation et les restaurateurs auprès du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

**ATTENDU QUE** lors de la dernière saison, la gérance de la cantine de l'Aréna Stéphane-Richer était en concession;

**PAR CONSÉQUENT,**



**7.2 ADMINISTRATION :**

**7.2.1 ACHAT ET MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE DIFFUSION DE MESSAGES**

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

**7.2.2 RÉNOVATIONS DE LA MAIRIE PHASE II-INSPECTION DU BÂTIMENT**

**1505-185**

**ATTENDU QUE** des rénovations majeures au bâtiment de la mairie et de la caserne des pompiers sont nécessaires;

**ATTENDU QUE** la municipalité pourrait être éligible à une subvention gouvernementale pour procéder à de telles rénovations;

**ATTENDU QU'** un des critères d'éligibilité à la subvention est de faire effectuer une inspection des lieux par une firme spécialisée;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu 5 soumissions à cet effet;

**PAR CONSÉQUENT,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

**ET RÉSOLU QUE** les membres du conseil municipal acceptent la soumission de la compagnie Qualitam au montant de **1 750,00 \$ plus taxes;**

**ET QUE** cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31010 000.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

\_\_\_\_\_  
Claire Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**7.2.3 RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE-COLLECTIVE :**

**7.2.3.1 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE D'ASSURANCE-COLLECTIVE**

**1505-186**

**ATTENDU QUE** le Groupe Major Inc., dont les bureaux sont situés sur le boul. Saint-Joseph à Gatineau, est une société de courtage en assurances collectives et régimes de retraite collectifs desservant les municipalités de l'Outaouais;

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 936.2 du CMQ, un contrat d'assurance adjudgé par soumission pour une période inférieure à 5 ans peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication n'excèdent pas 5 ans. Les

**Municipalité de Saint-André-Avellin**

*primes peuvent après la période initiale, être modifiées pour la durée d'une nouvelle période;*

*ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-André-Avellin a conclu un contrat de services professionnels avec le Groupe Major Inc. le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 3 ans et que ledit contrat sera renouvelé pour une période additionnelle de 2 ans le 31 mars 2016;*

*ATTENDU QUE le Groupe Major a permis à la municipalité d'économiser plus de 12% sur ses primes en 2012;*

*ATTENDU QUE le Groupe Major a proposé à quelques reprises déjà à la Municipalité des solutions pour limiter les hausses de coûts à son régime d'assurance collective;*

*ATTENDU QUE le Groupe Major a permis de négocier à la baisse à chaque année les augmentations proposées par les assureurs;*

*ATTENDU QUE le Groupe Major a maintenant la capacité d'administrer les régimes d'assurance collective;*

*PAR CONSÉQUENT,*

*Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde*

*ET RÉSOLU QUE les élus amendent le contrat de services professionnels actuellement en vigueur avec le Groupe Major pour permettre à ce dernier d'agir à titre de tierce partie administrateur (TPA) et tierce partie payeur (TPP) de réclamations pour la Municipalité, permettant à cette dernière de mieux contrôler les coûts de son régime;*

*ET QUE ce conseil autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de service avec la société de courtage Groupe Major Inc.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

**7.2.3.2 CHANGEMENT D'ASSURANCE-INVALIDITÉ DE COURTE DURÉE POUR UN PROGRAMME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES AU CHÔMAGE (PPSC)**

**1505-187**

*ATTENDU QUE le Groupe Major Inc., dont les bureaux sont situés sur le boul. Saint-Joseph à Gatineau, est une société de courtage en assurances collectives et régimes de retraite collectifs desservant les municipalités de l'Outaouais;*

*ATTENDU QUE l'ajustement demandé par Assomption vie en invalidité de courte durée (ICD) est de l'ordre de 24%;*

*ATTENDU QUE le Groupe Major Inc. recommande à la Municipalité d'auto-assurer son régime d'ICD pour réduire ses coûts de 20%, plutôt que de les augmenter de 24% (écart de 44%);*

*ATTENDU QUE la meilleure façon d'auto-assurer un régime en ICD pour un employeur est de compléter le régime d'assurance emploi qui verse déjà 55% du revenu hebdomadaire à l'employé invalide;*

_____
Maire
_____
Sec. Très.

**Municipalité de Saint-André-Avellin**

- ATTENDU QUE le régime d'assurance ICD actuel de la Municipalité remplace le revenu hebdomadaire du salarié à hauteur de 75% de son revenu, le tout étant imposable;*
- ATTENDU QU' en auto-assurant son régime ICD, la municipalité n'aura qu'à déboursier 20% de plus (75% moins 55% de l'assurance emploi) que l'assurance emploi pour remplacer 75% du revenu hebdomadaire imposable de son salarié invalide;*
- ATTENDU QUE Services Canada autorise les employeurs à auto-assurer des régimes ICD en créant un Programme de Prestations Supplémentaires au Chômage (PPSC), tel que recommandé par le Groupe Major;*
- ATTENDU QU' un PPSC, tel que définit sur le site de Services Canada est un programme qui a pour but d'offrir un supplément aux prestations d'assurance-emploi pendant les périodes de chômage attribuables à un arrêt temporaire de travail, la formation ou une maladie, blessure ou mise en quarantaine. Les versements provenant des régimes enregistrés ne sont pas déduits des prestations d'assurance-emploi;*
- ATTENDU QUE le Groupe Major sera responsable de mettre sur pied le régime PPSC au nom de la Municipalité;*
- ATTENDU QUE le Groupe Major recommande à la Municipalité de se constituer un fonds de réserve pour la garantie ICD de son régime d'assurance collective en maintenant le statu quo sur les taux de l'année dernière et en offrant une légère diminution dans quelques années. La dite réserve permettra de limiter le risque pour la Municipalité;*
- ATTENDU QUE cette réserve sera autogérée par la Municipalité;*

*PAR CONSÉQUENT,*

*Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron*

*ET RÉSOLU QUE les élus mandatent le Groupe Major Inc. pour implanter un PPSC pour la Municipalité;*

*ET QUE ce conseil autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de service avec la société de courtage Groupe Major Inc.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

**7.2.3.3 CHANGEMENT DU TYPE D'ASSURANCE-SANTÉ POUR UN RÉGIME DE TYPE SERVICES ADMINISTRATIFS SEULEMENT (SAS)**

**1505-188**

- ATTENDU QUE le Groupe Major Inc., dont les bureaux sont situés sur le boul. Saint-Joseph à Gatineau, est une société de courtage en assurances collectives et régimes de retraite collectifs desservant les municipalités de l'Outaouais;*
- ATTENDU QU' Assomption Vie est l'assureur de la municipalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013;*
- ATTENDU QU' Assomption Vie propose un ajustement sur le taux de 31.53% pour l'année 2015;*

_____
Maire
_____
Sec. Très.



**Municipalité de Saint-André-Avellin**

*ATTENDU QUE le Groupe Major Inc. peut permettre à la Municipalité de générer des économies notamment grâce à ses systèmes de tierce partie administrateur et tierce partie payeur de réclamations selon la résolution # 1505-186;*

*ATTENDU QUE le Groupe Major propose à la Municipalité d'auto-assurer sa garantie d'assurance santé par le biais d'un régime de Services Administratifs Seulement (SAS);*

*ATTENDU QUE pour limiter le risque découlant d'une situation où un ou plusieurs employés réclameraient de façon incontrôlée suite à une maladie ou un accident, le Groupe Major propose de réduire le seuil d'assurance « arrêt de perte » du seuil actuel de 7,500\$ offert par Assomption à 3,500\$ offert par Royal & Sun Alliance;*

*ATTENDU QUE le régime SAS permettrait à la Municipalité, si la tendance de réclamations se maintient, de limiter la hausse à environ 12% pour l'année en cours plutôt que le 31,53% proposé par Assomption-Vie;*

*ATTENDU QUE le Groupe Major met au service de la municipalité son système d'administration de régime et de traitement des réclamations selon la résolution # 1505-186:*

*ATTENDU QUE le Groupe Major conservera son rôle d'expert-conseil auprès de la Municipalité pour notamment aider cette dernière à analyser son régime et suivre mensuellement l'évolution de ses réclamations;*

*ATTENDU QUE le Groupe Major aura la charge de négocier pour et au nom de la Municipalité des ententes avec différents assureurs pour les autres garanties;*

*PAR CONSÉQUENT,*

*Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget*

*ET RÉSOLU QUE les élus mandatent le Groupe Major Inc. pour implanter un régime SAS pour la garantie santé de son régime d'assurance collective;*

*ET QUE ce conseil autorise la directrice générale, Mme Claire Tremblay, ou ses représentants légaux, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de service avec la société de courtage Groupe Major Inc.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

**7.2.4 ENTÉRINER EMBAUCHE DES EMPLOYÉS SAISONNIERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA SUBVENTION SALARIALE DU CLE 2015**

**1505-189**

*ATTENDU QUE suite à l'acceptation de notre demande de subvention au programme CLE pour 2015;*

*PAR CONSÉQUENT,*

*Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard*

_____
Maire
_____
Sec. Très.

**Municipalité de Saint-André-Avellin**

ET RÉSOLU QUE la municipalité entérine l'embauche de trois employés dans le cadre du programme CLE, soit Monsieur Mathieu Boyer à la Voirie, Monsieur Éric Tanguay aux Loisirs et Monsieur Jacques Bertrand aux Parcs, et ce, débutant le 27 avril 2015 pour une période de 30 semaines au tarif horaire de base du salaire minimum, bonifié de 2,00 \$, à raison de 40 heures par semaine;

ET de retourner en appel de candidatures pour un quatrième poste de journalier dans le secteur de la Voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

---

Claire Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**7.2.5 DEMANDE D'APPUI RELATIVE À LA RÉDUCTION DE TAXE SUR LES CARBURANTS**

**1505-190**

ATTENDU QUE selon la Loi concernant la taxe sur les carburants, une réduction de la taxe est appliquée aux essenceries situées aux abords de la frontière ontarienne;

ATTENDU QUE les commerçants de notre région, plus particulièrement à ceux qui sont situés à plus de 20 kilomètres de la frontière sont pénalisés par cette Loi;

ATTENDU QUE notre municipalité en fait partie comme plusieurs autres dans la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE Saint-André-Avellin est une municipalité dévitalisée;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil de Saint-André-Avellin demandent au gouvernement une réévaluation de cette réduction afin de ne pas créer d'injustice et de diriger nos résidents dans les grands centres urbains afin de faire l'achat d'essence;

ET QU' une copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Alexandre Iracà, Député de Papineau et à la MRC Papineau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**7.2.6 FORMATION DE CONSOLIDATION D'ÉQUIPE**

**1505-191**

ATTENDU QU' il est recommandé d'offrir à l'ensemble des employés une formation de consolidation d'équipe;

ATTENDU QUE l'entreprise « Conseillers en potentiel humain Frank Byrnes inc. » offre cette formation et qu'elle nous a fait parvenir une offre de services à cet effet;

PAR CONSÉQUENT,

*Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard*

*ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent l'ensemble des employés à participer à la formation de consolidation d'équipe et que l'on veut obligatoire pour tout le personnel permanent qui se tiendra le 21 mai prochain, au Complexe Whissell;*

*ET QUE la Maire, Madame Thérèse Whissell ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité un chèque au montant de **2 250,00 \$ plus taxes**, à l'ordre des Conseillers en potentiel humain Frank Byrnes inc. représentant les frais pour la préparation ainsi que la formation ci-dessus mentionnée;*

*ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 13000 454.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

*La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.*

---

Claire Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**7.2.7 PANNEAUX AUX ENTRÉES DE LA MUNICIPALITÉ**

**1505-192**

*ATTENDU QU' il y a une réglementation provinciale concernant l'installation des panneaux aux entrées des municipalités dans les limites des emprises des routes du Ministère du Transport du Québec (MTQ);*

*ATTENDU QU' un permis doit être demandé au MTQ pour nous autoriser d'installer des panneaux et ce, selon des normes bien spécifiques en regard d'informations nécessaires à l'analyse de nos demandes;*

PAR CONSÉQUENT,

*Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse*

*ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal demandent au CEC de nous indiquer toutes les informations pertinentes tel que la localisation, la superficie, le texte et autres données pour l'installation des panneaux afin que la municipalité procède à une demande officielle auprès du Ministère des Transports du Québec pour l'installation desdits panneaux.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**7.2.8 APPUI AU FESTIVAL TWIST**

**1505-193**

*ATTENDU QUE le Festival Twist attire beaucoup de visiteurs dans la région de l'Outaouais;*

**Municipalité de Saint-André-Avellin**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin et les municipalités environnantes bénéficient de retombées économiques par la présence de ce festival;

ATTENDU QUE ce festival crée de l'emploi local;

ATTENDU QUE ce festival est un évènement culturel qui rassemble des gens de tous les âges, venant de différents coins du Québec et de l'extérieur;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal donne son appui au Festival Twist, pour son édition 2015 qui se tiendra les 22 et 23 août prochains.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**7.2.9 PRÊT DE TERRAINS POUR L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES**

**1505-194**

ATTENDU QUE l'Association des pompiers volontaires de Saint-André-Avellin (compétiteurs) a fait une demande à l'effet de pouvoir utiliser le terrain de balle, le stationnement de l'aréna avant ainsi que les salles de bain à l'arrière de l'aréna et ce, gratuitement lors d'un tournoi qui se tiendra du 19 au 21 juin prochains;

ATTENDU QUE ce tournoi leur permettra d'amasser des fonds afin de les aider à défrayer leurs frais lors de la Compétition provinciale des pompiers qui se tiendra du 26 au 28 juin prochains, à la Tuque;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal permettent à l'Association des pompiers volontaires de Saint-André-Avellin d'utiliser les terrains et salles de bain ci-dessus mentionnés gratuitement pour leur tournoi qui se tiendra du 19 au 21 juin prochains.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**7.3. SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

**7.3.1. SÉCURITÉ CIVILE :**

**7.3.1.1. EMBAUCHE DE PATROUILLEURS À VÉLO**

**1505-195**

ATTENDU QUE la municipalité désire participer à nouveau au programme « Patrouilleur à vélo » parrainé par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU' un avis pour des appels de candidatures a été publié dans le journal local;

ATTENDU QUE suite à une pré-sélection des candidatures, la municipalité procéda à des entrevues pour combler deux postes;

**Municipalité de Saint-André-Avellin**

PAR CONSÉQUENT,

*Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard*

*ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent d'adhérer à nouveau au programme « Patrouilleur à vélo » parrainé par le poste de la Sûreté du Québec – MRC Papineau pour augmenter le sentiment de sécurité chez les citoyens, prévenir le crime par la présence de ces agents;*

*ET à procéder à l'embauche de deux patrouilleurs à vélo pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 7 août 2015, à raison de 40 heures par semaine, soit Madame Isabelle Cloutier-Blanc et Monsieur Alexandre Ménard taux horaire établi par le conseil;*

*ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 23000 140.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

*La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.*

---

Claire Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**7.3.2. SÉCURITÉ INCENDIE :**

**7.3.2.1. OUVERTURE D'UN COMPTE DANS UN RESTAURANT À SERVICE RAPIDE POUR LES POMPIERS LORS DES SORTIES D'URGENCE**

**1505-196**

*ATTENDU QUE lors des sorties d'urgence nocturnes des pompiers, il arrivait que ces derniers doivent trouver un endroit pour se restaurer;*

*ATTENDU QUE le restaurant Tim Hortons de Papineauville a des heures d'ouverture répondant aux besoins de pompiers;*

*ATTENDU QUE la MRC de Papineau demande aux municipalités de valider leur intérêt pour ce projet;*

PAR CONSÉQUENT,

*Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron*

*ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal mentionnent leur intérêt pour ce projet afin de répondre aux besoins de restauration des pompiers lors des sorties d'urgence nocturnes.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**7.4. VOIRIE MUNICIPALE :**

**7.4.1. ANALYSE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE**

**1505-197**

*ATTENDU QUE la municipalité a procédé à des appels d'offres selon l'article 936 du Code municipal pour l'achat d'abat-poussière liquide, et ce, par voie d'invitation auprès de différents fournisseurs;*

**Municipalité de Saint-André-Avellin**

ATTENDU QUE trois soumissionnaires ont fait parvenir des offres à la municipalité, voir le procès-verbal d'ouverture des soumissions qui demeure ci-annexé;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent la soumission de la compagnie Multi-Routes inc. pour l'achat d'abat-poussière liquide au montant de **55 935,34 \$ taxes incluses** (0,278 \$/litre), représentant en moyenne 175 000 litres;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous les items numéros 02 32001 521 et 02 32002 521.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

---

Claire Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

7.4.2. **ANALYSE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE EN FLOCONS**

**1505-198**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à des appels d'offres selon l'article 936 du Code municipal pour l'achat d'abat-poussière en flocons, et ce, par voie d'invitation auprès de différents fournisseurs;

ATTENDU QU' quatre soumissionnaires ont fait parvenir des offres à la municipalité, voir le procès-verbal d'ouverture des soumissions qui demeure ci-annexé;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent la soumission de la compagnie SEBCI pour l'achat d'environ 12,6 tonnes métriques d'abat-poussière en flocons au montant de **8 764,54 \$ taxes incluses** pour un prix de 695,60 \$ la tonne métrique;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 32002 521.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

---

Claire Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

_____ Maire
_____ Sec. Très.

7.4.3. **ANALYSE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES ET LOCATION DE MACHINERIE**

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

7.4.4. **ANALYSE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT DE TRAÇAGE DE LIGNES**

**1505-199**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à des appels d'offres selon l'article 936 du Code municipal pour les services de traçage de lignes, et ce, par voie d'invitation auprès de différents fournisseurs;

ATTENDU QUE quatre soumissionnaires ont fait parvenir des offres à la municipalité, voir le procès-verbal d'ouverture des soumissions qui demeure ci-annexé;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent la soumission de la compagnie Marquage et Traçage Québec pour le traçage de lignes sur environ 34 kilomètres au montant de **5 406, \$ plus taxes** (159 \$/km);

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous les items numéros 02 32001 521 et 02 32002 521.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

\_\_\_\_\_  
Claire Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

7.4.5. **APPEL D'OFFRES POUR LE DÉSAMANTAGE DU T4S**

**1505-200**

ATTENDU QUE des matériaux contenant de l'amiante ont été détectés dans le bâtiment du Théâtre des Quatre Sœurs sis au 152 et 156, rue Principale suite à une analyse effectuée par une firme d'ingénieurs;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil entérinent la décision de Madame Claire Tremblay, directrice générale et secrétaire trésorière, d'aller en appel d'offres auprès de différents fournisseurs pour le désamiantage du bâtiment mentionné ci-haut et de procéder à l'analyse et l'adjudication du contrat pour lesdits travaux et ce, selon les règles du CMQ;

**Municipalité de Saint-André-Avellin**

ET QUE Madame la maire, Thérèse Whissell, ou son représentant, et Madame Claire Tremblay, directrice générale et secrétaire trésorière, ou son représentant, sont autorisés à signer tout document relatif à cet appel d'offres et adjudication de contrat;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31060 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

---

Claire Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**7.4.6. APPEL D'OFFRES POUR LA STATION DE POMPAGE RENÉ-BOYER**

**1505-201**

ATTENDU QUE le poste de pompage présente des déficiences importantes;

ATTENDU QUE dans le cadre du programme de subvention TECQ 2010-2013, les travaux de mise à jour de la station de pompage René-Boyer, a été acceptée par le MAMROT;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil entérinent la décision de Madame Claire Tremblay, directrice générale et secrétaire trésorière, d'aller en appel d'offres auprès de différents fournisseurs pour les travaux à la station de pompage René-Boyer, et de procéder à l'analyse et l'adjudication du contrat pour lesdits travaux et ce, selon les règles du CMQ;

ET QUE Madame la maire, Thérèse Whissell, ou son représentant, et Madame Claire Tremblay, directrice générale et secrétaire trésorière, ou son représentant, sont autorisés à signer tout document relatif à cet appel d'offres et adjudication de contrat;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31041 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

---

Claire Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**7.4.7. INSTALLATION D'UN PLUVIAL SUR LA RUE TURPIN**

**1505-202**

ATTENDU QU' un contribuable a déposé une demande pour l'installation d'un pluvial sur la rue Turpin et que c'est un secteur problématique en ce qui concerne le drainage de la rue;





7.4.9. **APPEL D'OFFRE POUR LE PAVAGE DU RANG ST-ANDRÉ ET DE LA RUE DOMAINE-DU-BOSQUET**

**1505-204**

ATTENDU QUE des travaux de pavage dans le rang St-André sont prévus dans le programme de revitalisation avec la taxe perçue des gravières sablières;

ATTENDU QUE des travaux de pavage sur la rue Domaine-du-Bosquet sont prévus en 2015;

PAR CONSÉQUENT,

*Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse*

ET RÉSOLU QUE monsieur Roger Valade, inspecteur municipal, est autorisé à aller en appel d'offres pour l'achat de matériaux et de location d'équipements pour les travaux de pavage du rang St-André et de la rue Domaine-du-Bosquet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.4.10. **DOSSIER TRAVERSES DE PIÉTONS / PEDZONE**

**1505-205**

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a révisé ses normes de construction et d'entretien routier pour dorénavant permettre l'installation de balise Ped-Zone pour traverse piétonnière;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé, à quelques reprises, au Ministère des Transports du Québec l'installation de panneaux de signalisation « Ped-zone » aux traverses afin d'assurer la sécurité des piétons;

PAR CONSÉQUENT,

*Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde*

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal demande à nouveau au Ministère des Transports du Québec l'installation de 2 panneaux de signalisation « Ped-zone » aux traverses pour piétons situées devant le 105 et le 113 rue Principale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**NOUS REVENONS À L'ITEM "PAROLE AU PUBLIC"**

5. **PAROLE AU PUBLIC**

*Il y a eu intervention parmi les gens du public.*

**NOUS REVENONS À L'ITEM 7.5 « HYGIÈNE DU MILIEU »**

7.5. **HYGIÈNE DU MILIEU :**

7.5.1. **EAU ET ÉGOUTS**

7.5.2. **MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**7.5.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**7.5.3.1. ENTÉRINER LES COÛTS DE PUBLICITÉ SUR LA DISTRIBUTION DES ARBRES CULTIVÉS**

**1505-206**

*ATTENDU QUE la MRC de Papineau fera la distribution des arbres une journée dans la semaine du 19 au 22 mai 2015 à la MRC de Papineau;*

*ATTENDU QUE chaque municipalité doit faire parvenir son choix d'arbres avant le 13 mai;*

*PAR CONSÉQUENT,*

*Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron*

*ET RÉSOLU QUE le conseil municipal confère le mandat aux membres du CCE et/ou à l'urbanisme pour le choix des arbres appropriés pour la municipalité de Saint-André-Avellin;*

*ET entérine le coût de la parution d'une annonce à cet effet dans le Journal de la Petite-Nation au montant de **147 \$ plus taxes;***

*ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 61000 340.*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

*La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.*

\_\_\_\_\_  
*Claire Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière*

**7.5.3.2. OFFRE DE L'OBV – INSTALLATION SEPTIQUE ET BANDES RIVERAINES**

**1505-207**

*CONSIDÉRANT QUE l'Organisme des Bassins Versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBVRPNS) offre des services d'une personne ressource pour la visite de bandes riveraines et pour des suivis aux installations septiques;*

*CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'environnement dans ce dossier;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien*

*ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent l'offre de services de l'OBVRPNS pour un montant total de 1 000 \$ équivalant à 35 heures par semaine d'activités pour les visites des bandes riveraines;*

*ET QUE les membres du conseil municipal acceptent l'offre de services de l'OBVRPNS pour un montant total de 900 \$ équivalant à 35 heures par semaine d'activité pour le suivi des installations septiques;*

**Municipalité de Saint-André-Avellin**

ET QUE ces visites pour les bandes riveraines et pour les suivis aux installations septiques n'excèdent pas une période totale de trois semaines;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 61000 410;

ET QUE le service d'urbanisme de Saint-André-Avellin est autorisé à informer les propriétaires concernés de la municipalité de Saint-André-Avellin à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

\_\_\_\_\_  
Claire Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

7.6. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE :**

7.6.1 **PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 104-06- CONSTRUCTION TRIOX, BOUL. WHISSELL, TRIPLEX (15-83PR)**

1505-208

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-83PR**  
**(Projet triplex- secteur Boul.Whissell zone R-a 143)**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le Règlement sur les usages conditionnels numéro 104-06 qui est entré en vigueur le 5 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut amender le Règlement sur les usages conditionnels numéro 104-06 en conformité avec les articles 123 à 137.17, et les articles 145.31 à 145.35, inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire permettre à l'intérieur d'un secteur de votation à être créé à même la Zone résidentielle de basse densité (R-a) du secteur de votation numéro 143, l'usage d'une habitation multifamiliale isolée de trois (3) logements, et d'y prévoir des critères spécifiques d'évaluation applicables à ces habitations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QU' un projet de règlement portant le numéro **15-83PR** de la Municipalité de Saint-André-Avellin, intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 104-06** soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

On ajoute l'usage conditionnel autorisé suivant, soit l'article 2.2.1. « La Zone résidentielle de basse densité (R-a) 219 :

L'usage conditionnel autorisé dans cette zone est une habitation multifamiliale isolée de trois (3) logements.»

**ARTICLE 3**

On ajoute les critères d'évaluation suivants applicables à une habitation multifamiliale isolée de trois (3) logements, soit l'article 2.3.1. « La Zone résidentielle de basse densité (R-a) 219 :

- Le gabarit du bâtiment (hauteur, volume, etc...) doit être semblable aux bâtiments du secteur;
- L'aménagement des aires de stationnement commun en arrière lot est favorisé;
- un style architectural s'harmonisant avec les bâtiments avoisinants d'un caractère résidentiel de basse densité;
- La plantation d'arbres et l'aménagement paysager doivent avoir pour effet d'amoindrir l'impact visuel du gabarit du bâtiment et les aires de stationnement;»

**ARTICLE 4**

La numérotation chronologique des articles du règlement est révisée en tenant compte du présent projet de règlement.

**ARTICLE 5**

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Madame la maire Thérèse Whissell demande le vote : pour 4          contre 2

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

*(Thérèse Whissell)*

*(Claire Tremblay)*

\_\_\_\_\_  
THÉRÈSE WHISSELL  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
CLAIRE TREMBLAY  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

7.6.2 **DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE – CONSTRUCTION TRIOX, BOUL. WHISSELL, TRIPLEX**

**1505-208.1**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-84PR**  
(Création secteur R-a (219)- Boul. Whissell)

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT**  
**LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31-00**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le Règlement de zonage numéro 31-00 qui est entré en vigueur le 27 novembre 2000;

**Municipalité de Saint-André-Avellin**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut amender le Règlement de zonage numéro 31-00 en conformité avec les articles 123 à 137.17 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire créer un nouveau secteur de votation à même la zone résidentielle de basse densité (R-a) du secteur de votation 143 du côté est du Boulevard Whissell;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QU' un projet de règlement portant le numéro **15-84PR** de la Municipalité de Saint-André-Avellin, intitulé : **PROJET RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31-00** soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

**Le plan de zonage du secteur urbain, soit la carte 2, est modifié de la façon suivante :**

**1-Un secteur de votation numéro 219 est créé à même la zone résidentielle de basse densité du secteur de votation 143, tel qu'indiqué à l'annexe A.**

**ARTICLE 3**

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Madame la maire Thérèse Whissell demande le vote : pour 4 contre 2

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

*(Thérèse Whissell)*

*(Claire Tremblay)*

\_\_\_\_\_  
THÉRÈSE WHISSELL  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
CLAIRE TREMBLAY  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
SECURITAIRE-TRÉSORIÈRE

7.6.1. **DEMANDE DE PIIA – AGRIZONE, 7 RUE PRINCIPALE (CLÔTURE)**

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

7.6.2. **DEMANDE DE PIIA – 186 RUE PRINCIPALE**

**1505-209**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont déposé une demande relative à la rénovation d'un bâtiment principal mixte situé au 186, rue Principale, assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**Municipalité de Saint-André-Avellin**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver cette demande et d'autoriser la rénovation du bâtiment principal mixte, tel qu'indiqué au dossier PIIA 2015-2002, aux conditions décrites ci-après, soient :

- Pose d'un revêtement extérieur d'un déclin de bois installé à l'horizontale de couleur brun foncé;
- Pose de nouvelles fenêtres et portes en métal de couleur gris foncé (charbon);
- Pose de facia et de soffite de couleur gris;
- Refaire la toiture en bardeaux asphalte de couleur noir;
- Pose d'un garde-corps sur la galerie avant en fer forgé de couleur noir;
- Prévoir un aménagement de fleurs et la pose d'une bande gazonnée d'une largeur de un (1) mètre adjacent à la façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont conformes aux objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve cette demande et autorise la rénovation du bâtiment principal mixte, tel qu'indiqué au dossier PIIA 2015-2002, aux conditions décrites ci-haut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.3. **DEMANDE DE PIIA – 20 RUE ST-ANDRÉ**

**1505-210**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une demande relative à la construction d'un bâtiment principal résidentiel unifamilial sur la propriété sise au 20, rue St-André, assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de construction d'un bâtiment principal résidentiel unifamilial, tel que décrit au dossier PIIA #2015-2004;

- Construction d'un bâtiment principal résidentiel unifamilial;
- Finition extérieure constitué d'un déclin de marque Canoxel de couleur « bleu de minuit » et de brique sur la façade (bas) de couleur gris-nois « Inca 5 » de Brique Letendre;
- Revêtement de la toiture en bardeaux asphalte de type Cambridge de couleur bleu national de marque IKO;
- Les portes et fenêtres sont de couleur blanches;
- Le facia et le soffite, moulures en aluminium de couleur blanc;
- Le stationnement existant en asphalte est conservé;
- Le terrain doit être aménagé par engazonnement et la plantation d'arbustes du côté de la rue St-André;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont conformes aux objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

_____
Maire
_____
Sec. Très.

EN CONSÉQUENCE,

*Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde*

*ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve cette demande de construction d'un bâtiment principal résidentiel unifamilial, tel que décrit au dossier PIIA #2015-2004.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.4. **DEMANDE DE PIIA – RUE MIGNEAULT (MULTI-LOGEMENTS)**

*Cet item est reporté à une réunion ultérieure.*

7.6.5. **DEMANDE DE PIIA – 71 RUE PRINCIPALE**

**1505-211**

CONSIDÉRANT QUE *la compagnie Le Brasse-Camarade SENC a déposé une demande relative à la rénovation d'un bâtiment principal mixte situé au 71, rue Principale, assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);*

CONSIDÉRANT QUE *le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver cette demande et d'autoriser la rénovation du bâtiment principal mixte, tel qu'indiqué au dossier PIIA 2015-2005, aux conditions décrites ci-après, soient :*

- *Travaux à la façade du bâtiment principal;*
- *Pose d'un déclin de bois sur la partie du bas, soit le rez-de-chaussée, d'une couleur de brun moyen;*
- *Peindre de couleur noir, la toiture, les corniches, le fascia et l'encadrement des ouvertures à l'étage;*
- *Installation d'enseignes sur le mur de façade et projetant;*
- *Pose d'un garde-corps sur la galerie à l'avant à l'étage en fer forgé de couleur noir;*
- *Peindre les poteaux de support de la toiture de la galerie avant de couleur noir, or et blanc;*

CONSIDÉRANT QUE *ces travaux sont conformes aux objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);*

EN CONSÉQUENCE,

*Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget*

*ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve cette demande et autorise la rénovation du bâtiment principal mixte, tel qu'indiqué au dossier PIIA 2015-2005, aux conditions décrites ci-haut.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.6. **ABROGATION DE LA RÉOLUTION 1504-162 - ADHÉSION À L'ORGANISME DES BASSINS VERSANTS**

**1505-212**

ATTENDU QUE *la municipalité avait déjà adhéré à l'organisme des bassins versants par sa résolution portant le numéro 1503-104;*



**Municipalité de Saint-André-Avellin**

ATTENDU QU' une nouvelle résolution portant le numéro 1504-162 a été adoptée le 13 avril dernier pour une seconde adhésion au même organisme;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal abrogent la résolution portant le numéro 1504-162.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.8 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT POUR PROLONGEMENT DE SERVICES

**AVIS DE MOTION**

**1505-05AM**

Monsieur le conseiller Marc Ménard, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement pour modifier le Règlement numéro 233-14 pour un prolongement de services (modification à la contribution financière de la municipalité – frais de l'ingénieur).

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son approbation.

7.7. **DÉVELOPPEMENT :**

7.7.1. **MODIFICATION - VENTE DE TERRAIN-PTIE 372, PAROISSE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN**

**1505-212.1**

ATTENDU QUE la municipalité est devenue propriétaire d'une partie du lot 372 au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-André-Avellin en vertu d'un avis d'adjudication du 9 mars 1978, suite à un avis de vente pour taxes du 9 mars 1978;

ATTENDU QUE conformément aux exigences de la loi, l'adjudication n'a pas été suivie, aux termes du droit de retrait de 2 années à cette époque, d'une vente formelle ni par la Municipalité du Comté de Papineau, ni par la MRC de Papineau et que cette propriété a été vendue à Robert Caputto et Sylvie Cloutier (acte de vente 20 578 651);

ATTENDU QUE la municipalité a consentie à vendre ladite propriété à Robert Caputto et Sylvie Cloutier au coût de 1 000 \$ afin de rembourser les frais légaux engendrés par cette démarche;

ATTENDU QUE sur le contrat de vente, il est stipulé que le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble est de 0,00 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal désirent modifier le montant de la contrepartie pour le transfert de ladite propriété à 0,00 \$;

ET QUE cette résolution modifie la résolution portant le numéro 1310-472 qui fut adoptée le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

_____
Maire
_____
Sec. Très.

7.8. **LOISIRS :**

7.8.1. **RENOUVELLEMENT DU BAIL DU CLUB DE KARATÉ**

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

7.8.2. **ENTÉRINER EMBAUCHE : CHEF DE CAMP, MONITEURS DE CAMP DE JOUR ET SAUVETEURS**

**1505-213**

**ATTENDU QUE** suite à la parution dans le journal local de l'ouverture de postes pour moniteurs de camp de jour et sauveteurs pour la piscine municipale, nous avons reçu plusieurs candidatures;

**ATTENDU QUE** le budget 2015 de la Municipalité de Saint-André-Avellin prévoit des argents pour assurer le suivi de la présente;

**ATTENDU QUE** les entrevues pour les postes ci-haut mentionnés ont eu lieu en vue de sélectionner les candidats et que le comité a soumis ses recommandations au conseil;

**ATTENDU QUE** la Commission des sports et loisirs (CSL) a demandé une subvention à 100% du programme fédéral Placement Carrière-Été pour un étudiant au poste de moniteur du camp de jour;

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé une subvention à 50 % du programme fédéral Placement Carrière-Été pour un étudiant au poste de moniteur du camp de jour;

**PAR CONSÉQUENT,**

*Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard*

**ET RÉSOLU** d'embaucher un chef de camp de jour à compter du 22 juin prochain pour une période de 10 semaines et des moniteurs à compter du 22 juin pour une période de 8 semaines advenant une subvention du programme Placement Carrière-été pour 2 postes, un pour un montant équivalent à 50% du taux minimum (municipalité) et l'autre pour montant du salaire minimum (CSLP) sinon la municipalité assumera la totalité des salaires pour ces postes;

**ET QUE** les services des personnes suivantes soient et sont retenus pour combler les postes de responsable de camp de jour, moniteurs et monitrices au terrain de jeux à raison de 35 heures par semaine aux taux horaires suivants :

**Chef de camp :** Marilou Gray (3<sup>e</sup> année, mais 1<sup>e</sup> anné comme chef - 7 semaines « 40 hres-programme Placement Été Canada)

**Moniteurs :** Vanessa Ouellette (Programme Placement Été Canada pour la CSLP)  
Lysandre Groulx (2<sup>e</sup> année)  
Amy Lee Charron (3<sup>e</sup> année)  
Félix Rossignol (2<sup>e</sup> année)  
Isabelle Comtois (1<sup>e</sup> année)  
Chloé Beauchamp (2<sup>e</sup> année)  
Mahée Léger (1<sup>e</sup> année)

**Municipalité de Saint-André-Avellin**

ET QUE les services des personnes suivantes soient et sont retenus pour combler les postes de sauveteurs selon un horaire établi :

Mélina Jalbert - Responsable de la piscine  
Frédéric Laplante – Sauveteur national

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**7.8.3. PROJET LOCATION KAYAK ET CANOTS**

**1505-214**

ATTENDU QU' un projet a été présenté à la municipalité à l'effet de faire la location de canots, kayaks et planches de surf durant la saison estivale;

ATTENDU QUE cette activité permettrait de faire découvrir les beaux paysages de notre municipalité;

ATTENDU QU' une entente de partenariat devra être signée entre l'école JM Robert et la Municipalité puisque les équipements leurs appartiennent;

ATTENDU QUE la gestion de cette activité pourrait permettre un emploi d'été pour la saison 2016 mais pour cette année, il faudra prendre entente avec la Corporation des affaires culturelles pour le prêt d'un terrain pour l'entreposage des équipements et la disponibilité d'un employé pour les réservations et locations;

ATTENDU QUE la municipalité devra assurer les équipements pour la saison estivale;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent monsieur Éric Desjardins, coordonnateur des loisirs, à faire les démarches nécessaires pour la réalisation du projet ci-dessus mentionné;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, tout documents requis à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**7.8.4. LOCATION D'ÉCHAFAUDS – SALLE LA PARENTÉ**

**1505-215**

ATTENDU QU' il est demandé à l'occasion, par les locataires, de pouvoir utiliser les échafauds dans la salle « La Parenté » pour l'installation de décorations;

ATTENDU QUE selon les assurances, c'est le locateur qui est responsable de l'entretien des échafauds afin qu'ils soient sécuritaires pour leur utilisation;

ATTENDU QUE la Municipalité permettra à un locataire de louer et utiliser l'échafaud pour la salle « La Parenté » mais ce dernier sera responsable de sa sécurité;

PAR CONSÉQUENT,

_____
Maire
_____
Sec. Très.

*Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard*

*ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal permettent la location de l'échafaud pour la salle « La Parenté » au coût de 50 \$ et un remboursement de 25 \$ sera remis au locataire uniquement lorsque ce dernier aura enlevé les décorations;*

*ET QUE le locataire sera responsable de sa propre sécurité sauf s'il y a un défaut de l'équipement.*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

**7.8.5. ACHAT DE BILLETS - GALA LOISIRS SPORTS OUTAOUAIS**

**1505-216**

*ATTENDU QUE le Gala Sports et Loisirs Outaouais a lieu à l'Agora de la Maison du Citoyen à Gatineau le 10 juin 2015;*

*ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin a plusieurs nominés à ce gala;*

*PAR CONSÉQUENT,*

*Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron*

*ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin procède à l'achat de quatre billets pour les nominés au coût de 15 \$ chacun ainsi que pour leur conjoint qui les accompagne au coût de 25 \$ chacun;*

*ET QUE les coûts desdits billets seront remboursés sur présentation de pièces justificatives;*

*ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70130 999.*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

*La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.*

---

*Claire Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière*

**7.8.6. VENTE DE TABLES**

*Cet item est reporté à une réunion ultérieure.*

**7.8.7. DEMANDE D'APPUI DU CLUB VALLÉE D'OR**

**1505-217**

*Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse*

*ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal appui le Club Vallée d'Or dans leur démarche afin de pouvoir faire l'installation d'un jeu de « shuffleboard » à l'intérieur du Complexe Whissell.*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

**7.8.8. AUTORISATION POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT À LA FADOQ**

**1505-218**

- ATTENDU QUE** de nombreux villages autour offrent la possibilité de jouer aux dards et au baseball poche mais que notre municipalité n'offre pas cette option pour les personnes âgées;
- ATTENDU QUE** nous sommes dans un milieu rural et que le déplacement entre les municipalités se fait plus difficilement;
- ATTENDU QUE** lors de certaines activités, nous devons emprunter des jeux de dards afin de pouvoir offrir cette activité qui fonctionne très bien et que certains citoyens apportent leurs jeux au parc afin de pouvoir jouer aux poches;
- ATTENDU QUE** la Municipalité désire mettre sur pied une programmation pour les aînés avec des jeux de poches et des jeux de dards au Complexe Whissell puisque le Club Vallée d'Or FADOQ, le Cercle des Fermières et le Club de billards s'y trouvent déjà, donc ces nouveaux équipements permettraient d'offrir de nouvelles activités pour eux et peut-être même sortir certaines personnes de l'isolement;
- ATTENDU QUE** ces nouvelles activités permettraient l'implication de bénévoles et le partage intergénérationnel;
- ATTENDU QUE** la Commission des Sports, loisirs et parcs (OSBL) serait partie prenante du projet avec la Municipalité;

**PAR CONSÉQUENT,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

**ET RÉSOLU QUE** les membres du Conseil municipal autorise monsieur Éric Desjardins, coordonnateur aux loisirs, à présenter une demande de financement auprès de la FADOQ, région de l'Outaouais, afin de pouvoir donner vie à notre beau projet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**7.8.9. PROLONGATION DU CAMP DE JOUR ET MODIFICATION DES TARIFS D'INSCRIPTION POUR NON-RÉSIDENTS**

**1505-219**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

**ET RÉSOLU QUE** les membres du Conseil municipal désirent modifier la durée du camp de jour ainsi que le tarif pour les inscriptions pour les **non-résidents** soit :

- une semaine supplémentaire pour la durée du camp de jour (du 29 juin au 21 août 2015)
- une augmentation des frais d'inscription au camp de jour, pour les non-résidents :

	<b>Coût d'inscription</b>	
	<b>jusqu'au 12 juin 2015</b>	<b>Après le 12 juin 2015</b>
1 <sup>er</sup> enfant	200 \$	225 \$
2 <sup>e</sup> enfant	160 \$	185 \$
3 <sup>e</sup> enfant	145 \$	170 \$

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

_____
Maire
_____
Sec. Très.

7.8.10 **ACHAT SYSTÈME D'ARROSAGE – PARC GENDRON ET PROULX**

**1505-220**

*Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron*

*ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent monsieur Roger Valade, Inspecteur municipal, à faire l'achat d'un système d'arrosage pour le parc Gendron et Proulx;*

*ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget, sous l'item numéro 02 61007 522.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

*La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.*

---

Claire Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

7.8.11 **BUDGET – ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS POUR PARCOURS LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU**

**1505-221**

*ATTENDU QUE les municipalités de Saint-André-Avellin et St-Sixte sont maintenant conjointement responsables de l'entretien du parcours cyclable Louis-Joseph-Papineau;*

*ATTENDU QU' il est important de réparer certains équipements pour l'entretien dudit parcours;*

**PAR CONSÉQUENT,**

*Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard*

*ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent l'entretien et la réparation des équipements nécessaires à l'entretien du parcours Louis-Joseph-Papineau et le partage des coûts avec la municipalité de Saint-Sixte sera établi selon % en mètres linéaires de la piste dans chacune des municipalités et à la fin de l'année une facture globale sera expédiée à la municipalité de Saint-Sixte;*

*ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 61007 522.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

*La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.*

---

Claire Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

_____ Maire
_____ Sec. Très.

7.9. **CULTURE :**

7.9.1. **DEMANDE DU COMITÉ LE MOULIN – ESPACE CULTUREL**

**1505-222**

- ATTENDU QU' une étude a été réalisée par Rousseau, Lefebvre Groupe aménagiste-paysagiste;
- ATTENDU QUE le pôle culturel de la municipalité a été identifié près du Musée des Pionniers;
- ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin prévoit aménager sa nouvelle bibliothèque à cet endroit;
- ATTENDU QUE St-André Branché (centre internet) doit se relocaliser;
- ATTENDU QUE ce projet serait en collaboration avec la Corporation des Affaires culturelles;
- ATTENDU QUE ce projet prévoit accueillir le Centre culturel de la MRC de Papineau et Cinémaboule;
- ATTENDU QUE d'autres organismes pourront aussi être accueillis pour des activités culturelles;
- ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin fera les démarches pour être reconnue « Municipalité culturelle de la MRC de Papineau »;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal appui le comité « Moulin espace culture » dans la poursuite de l'étude concernant le projet du comité « Moulin espace culture » afin d'obtenir des subventions pour la construction de ce centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.9.2 **AUTORISATION – FESTIVAL TECHNO**

**1505-223**

- ATTENDU QU' une demande d'autorisation a été fait afin de pouvoir tenir le festival de musique électronique « Festival Techno » dans la municipalité pour la période du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin prochain sur les lots P574, P575 et P576;
- ATTENDU QUE les activités se dérouleront en plein air, à champ ouvert, aux dates ci-dessus mentionnées;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé unanimement

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent la tenue de ce festival sous certaines conditions :

- Utilisation de 10 000 watts de son (moins élevé)
- Son toute la fin de semaine, en continu
- Plusieurs gardiens de sécurité

**Municipalité de Saint-André-Avellin**

- 20 extincteurs de feu
- Toilettes sèches : 1 par 60 personnes
- Obtenir son permis d'alcool (à confirmer)
- Aviser la Sûreté du Québec

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**8. CORRESPONDANCE À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay dépose la liste de correspondance (numéro 326 à 383) et certaines sont discutées avec les membres.

**9. RAPPORT DES COMITÉS**

Il n'y a aucun rapport de comités.

**10. VARIA**

**10.1 ENTÉRINER LES ACHATS DE FLEURS**

Cet item a déjà été discuté lors de la dernière assemblée.

**10.2 MANDAT AU PROCUREUR – VENTES POUR TAXES**

**1505-224**

ATTENDU QU' un immeuble, à défaut du paiement des taxes a été vendu en juin 2013;

ATTENDU QUE le protonotaire nous a avisé quant à une irrégularité dans ce dossier, plusieurs détails tels que la description des propriétés visées incluant les bâtiments n'est pas la réalité;

ATTENDU QU' une institution financière est concernée à cause d'une hypothèque sur la propriété et que celle-ci n'a pas été avisée officiellement;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QU' un mandat est donné au procureur Me Marc Tremblay de nous apporter différentes solutions pour légaliser autant que faire se peut cette situation;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 13000 412.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

\_\_\_\_\_  
Claire Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

_____ Maire
_____ Sec. Très.



11. **CALENDRIER MENSUEL**

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Rencontre</i>
		<i>Recueil</i>
		<i>Assurance-collective</i>
<i>11 mai</i>	<i>17h30</i>	<i>Karaté et Loisirs</i>

12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**1505-225**

*Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget*

*QU' à 22h50 , la présente assemblée est levée.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

---

**THÉRÈSE WHISSELL  
MAIRE**

---

**CLAIRE TREMBLAY  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

<hr/> <i>Maire</i>
<hr/> <i>Sec. Très.</i>